

## **Pièces constitutives du dossier des avantages d'exploitation**

- La copie de la décision d'octroi des avantages de réalisation, le cas échéant, de celle de décisions de prorogation ou de modification ainsi que celle des listes correctives obtenues;
- Du Procès Verbal du constat d'entrée en exploitation délivré par les services fiscaux;
- La copie du registre de commerce et de la carte d'immatriculation fiscale;
- La copie de la pièce d'identité de l'investisseur;
- Le cas échéant, la procuration établie dans les formes prévues par le décret exécutif 08-98 du 24 Mars 2008.